

# L'info ADC



Juin 2022

## Mesures salariales ADC : la direction lâche le strict minimum !

Depuis des mois les matières premières flambent, les produits de 1ère nécessité augmentent les uns après les autres, les prix de l'énergie atteignent des sommets... mais nos salaires ne suivent pas...

Coté Traction, dans un contexte de mécontentement généralisé, fin 2021 la direction s'est engagée à créer la PR 14 pour les TA et la PR 21 pour les TB. Pour SUD-Rail, il est urgent de les mettre en place et même d'aller plus loin (la mise en place de la PR 15 pour les TA est une nécessité).

Lors des dernières discussions, SUD-Rail a revendiqué :

- le passage à 30% sur les premières positions de rémunérations, et plus généralement les pourcentages de passage des cadres voire des maitrises;
- la suppression du niveau TB1 (PR10 et 11) et la suppression des PR TA 5, 6 et 7 ainsi que le passage au TA2 à la position 12 et TB3 à la position 17.

Nous n'étions pas favorables à la création de niveaux supplémentaires (TA3 et TB4) qui permettent à la direction de faire plus de choix entre dépôts et entre agents.

L'augmentation des pourcentages de passage et la suppression des positions d'entrées auraient permis un déroulement de meilleure qualité et une équité dans le traitement.

SUD-Rail a toujours combattu les notations au mérite, il est donc pour nous impossible de donner cette possibilité à la direction.

La direction a dévoilé sa position actuelle en prenant en compte certaines de nos revendications mais elle est encore loin du compte...

**TT0009, suppression du taux TB1, la mesquinerie a assez duré...**

Pour certains cas, notamment pour le paiement de la prime forfaitaire, arrêt maladie, visite médicale, utilisation dans un emploi sédentaire... il existait 2 taux, un pour les TB1 et un autre pour les TB2/TB3.

La suppression du taux TB1 est une avancée que SUD-Rail portait depuis des années. C'est une équité entre ADC qui font le même métier et cela permet d'éviter des baisses de salaire dans certains cas.

Donc les TB1 passeront selon les cas de 18,39€ à 22,99€ et de 6,54€ à 8,18€.

**SUD-Rail revendique la réévaluation des taux des TT09 et TTO10 tous les ans à minima au niveau de l'inflation.**



## Une nouvelle grille de rémunération envisagée:

La direction supprimerait les 2 positions d'entrée, TB1 10 et TA1 5, les stagiaires commenceraient donc sur la position 6 mais pour SUD-Rail cela resterait largement insuffisant.

La fin du recrutement au statut et le faible niveau de rémunération de ses positions constituent des problématiques non résolues.

**Grille actuelle**

TA 1	5 > 6 26%	6 > 7 22%	7 > 8 18%	
TA 2	9 > 10 26%	10 > 11 22%	11 > 12 18%	12 > 13 14%
TB 1	10 > 11 26%			
TB 2	12 > 13 26%	13 > 14 22%	14 > 15 18%	
TB 3	16 > 17 26%	17 > 18 22%	18 > 19 18%	19 > 20 14%

**Grille envisagée**

TA 1	6 > 7 26%	7 > 8 22%			
TA 2	9 > 10 26%	10 > 11 22%	11 > 12 18%	12 > 13 18%	13 > 14 14%
TB 1	11				
TB 2	12 > 13 26%	13 > 14 22%	14 > 15 18%		
TB 3	16 > 17 26%	17 > 18 22%	18 > 19 18%	19 > 20 18%	20 > 21 14%

La proposition de la direction apporterait des améliorations mais ne réglerait pas les problèmes de déroulement de carrière.

**SUD-Rail va se battre pour faire entendre nos revendications mais aussi exiger des mesures d'amorçage pour les nouvelles positions 14 et 21.**

Nous avons aussi fait remonter le sujet des contingents TB3 qui se retrouvent avec de très gros effectifs sur certains établissements (Axe TGV notamment).

La problématique de la fin de recrutement au Statut qui fait que les premières PR ne sont quasiment plus alimentées n'est pas résolue.

La direction devrait aussi annoncer la création de l'échelon 9 pour les roulants, SUD-Rail revendique l'échelon 10 pour tenir compte de l'allongement des carrières.

**Les ADC Contractuels ne doivent pas être lésés par leur différence de statut. SUD-Rail exige l'intégration des contractuels dans les listings de notations afin que ces agents et leurs délégués puissent s'assurer qu'ils ne soient pas victimes de discrimination salariale ! « L'effet miroir » entre ADC au statut et contractuel doit devenir la règle sur tout le territoire.**

**Exigeons une rémunération plus équitable et plus protectrice !**

**Le système de Prime Traction créé en 1973 est injuste et obsolète.**

**SUD-Rail revendique une Prime de Base Garantie d'un montant minimum de 800€ (même en cas de maladie, d'inaptitude, PTA travaux ou crise sanitaire...) complétée par des primes diverses qui seraient comptabilisées pour le calcul de la retraite.**

**A l'appel des O.S. CGT, SUD-Rail et CFTD,  
TOUS EN GREVE LE 6 JUILLET !**

**Pour nos salaires, mobilisons nous !**

**Ils ne nous donneront rien !**

**Il va falloir aller le chercher !**

**Posez massivement vos DII !**

